

CARACTÉRISATION DES MIELS

Relevé de conclusions de la réunion du 14 mars 2018

14 mars 2018 - Port Laguerre

Rédaction : Céline Chambrey / Romain Gueyte

Étaient présents à cette réunion de travail :

- | | |
|--|--|
| - BARNAUD Antoine – province des Îles - DEI (Skype) | - ROLLAND Patrick – ADANC |
| - BAUDHUIN Pauline – CANC | - SALIGNÉ André – SANC |
| - CHAMBREY Céline – CPA | - VICO Christophe – Association des Apiculteurs de Ouégoa et du Nord (Skype) |
| - CHANIER Caroline – province Sud - DDR | - VICO Gianni – Association des Apiculteurs de Ouégoa et du Nord (Skype) |
| - CHEVAUX Sylviane – BioCalédonia | - WAKASUA André- DEI (Skype) |
| - COULERIE Paul - -NC Bioressources | - XUMA Philippe – CPA (Skype) |
| - EHNYIMANE Martial – AAIL (Skype) | - ZEOULA Delphine - AAIL (Skype) |
| - GONTARD Théau - ERPA | |
| - GUEYTE Romain – CPA | |
| - IHAGE Roger - AAIL (Skype) | |
| - NORMANDON Kelly – Association des Apiculteurs de Ouégoa et du Nord (Skype) | Excusé : |
| - PERSAN Evelyne – AA3P | - CAPLONG Philippe, province Nord-DDEE |
| - RABIET Denis – AA3P | |

Rappel des objectifs de cette réunion

- 1- présentation des résultats intermédiaires de l'expérimentation miel « de niaoulis » et validation des différentes propositions venant compléter la caractérisation de ce miel
- 2- présentation du projet de détermination des polyphénols spécifiques du miel de niaouli et du miel toutes fleurs de Nouvelle-Calédonie,
- 3- présentation des résultats de l'enquête 2017 menée auprès des apiculteurs,
- 4- discussion autour des 3 fiches du GBPA,
- 5- modifications à apporter au concours des miels 2018,

Relevé des conclusions du groupe de travail

Etant donné le nombre de documents de travail relatifs à la réunion, la DDR rappelle que ces documents doivent être transmis plus en avance afin de pouvoir être correctement étudiés.

- 1- Expérimentation miel « de niaouli » :
 - Le groupe de travail valide la logique de poursuivre l'échantillonnage sur les différentes miellées de niaouli 2018 afin de trouver des critères de caractérisation du miel « de niaouli » définitifs. D'autres techniques devront être testées à cette occasion :
 - Comparer l'impact des méthodes d'extraction sur les résultats d'analyses polliniques (méthode par pressage du miel et extraction conventionnelle avec filtration à 400 microns).
 - Intégrer à l'expérimentation des hausses avec cadres déjà bâtis.
 - Réaliser de la transhumance de ruches sur les nouveaux points d'échantillonnage lors du démarrage des miellées.
 - Augmenter l'échantillonnage à la province Sud. Sur ce point, et étant donné la difficulté de trouver des points de rucher avec une savane à niaouli de qualité (densité de niaouli importante, pas d'incendies depuis plusieurs années, dynamisme

des populations,...), la DDR s'inquiète de la faisabilité d'identifier en province Sud des points de ruchers où la surface en savane est suffisamment représentée et peu dégradée.

⇒ *En référence au point 2.4 du rapport d'étape « Miels de niaouli » qui présente les résultats de la première campagne. Afin de maximiser les chances d'obtenir du miel monofloral, les critères de sélection des premiers sites étaient très stricts, avec des savanes les moins dégradées possibles (2.4.1). Les résultats satisfaisants de la première campagne (taux moyens de pollen de niaouli à 81%) permettent d'élargir la méthodologie de choix des sites. Il est maintenant utile et nécessaire d'identifier des points d'échantillonnage dans des savanes de moins bonne qualité afin d'en mesurer leur capacité à produire du miel « de niaouli ». Par ailleurs, d'autres appellations peuvent encore être utilisées comme le miel de « savane à niaouli ». Pour des raisons de facilité d'accès, les sites de Moindou, Kélé sont envisagés.*

- Vu la conductivité moyenne très élevée des résultats, le groupe de travail s'interroge sur l'éventuelle influence de la fumagine et la production de miellat dans les savanes retenues en province nord qui sont toutes impactées. La comparaison avec des savanes indemnes est évoquée. *Le CPA évalue la faisabilité d'ajouter aux critères de sélection des savanes exemptes de fumagine ainsi qu'une collaboration avec l'IAC sur l'étude des pucerons et la production des miellats.*

- Au vu des résultats, l'ADANC craint que le miel « monofloral de niaouli » soit restreint à des savanes à niaouli trop spécifiques et inextensibles à un trop grand nombre d'apiculteurs. Elle revient sur la caractérisation d'un « miel toutes fleurs » qui pourrait profiter au plus grand nombre par rapport à un miel spécifique. Il devient nécessaire de connaître les zones utiles à l'apiculture en Nouvelle-Calédonie et notamment des superficies des savanes à niaouli. Il existe des outils cartographiques des formations végétales (par exemple à l'IRD) mais il n'est pas sûr que les échelles de digitalisation nous permettent de déterminer les milieux. Le CPA évalue la faisabilité d'une telle caractérisation à l'échelle de la Calédonie.
- La logique d'une meilleure connaissance des miels « toutes fleurs » va de paire avec la notion de « Miel de Nouvelle-Calédonie ». Les miels « toutes fleurs » représentent 94% du miel produit localement. L'ERPA rappelle que pour tous signes de qualité, il est nécessaire d'identifier des marqueurs de comparaison avec la production standard. Le CPA met en avant l'échelle de notation du CARI qui permet notamment de mettre en avant les miels dont l'humidité et les taux d'HMF sont très faibles.
- Suite aux résultats de la deuxième saison d'échantillonnage, les distinctions physico-chimiques (conductivité, taux d'HMF, dosage de l'invertase et de la saccharase) pourront faire l'objet d'investigations supplémentaires.

➤ 2- Détermination des polyphénols en Nouvelle-Calédonie via NCBioressources

- Le groupe valide la détermination des polyphénols localement
- Un rapprochement entre les polyphénols présents dans le miel et ceux présents dans les fleurs de niaouli permettrait d'écarter l'hypothèse d'un miel de miellat. Proposition retenue par le groupe de travail.

➤ 3- Résultats de l'enquête 2017

- Les résultats plus approfondis seront présentés lors d'une réunion spécifique ou lors du comité technique du CPA.

- 4- Guide des bonnes pratiques apicoles
 - Le groupe de travail valide la méthodologie de travail. Le contenu rédactionnel de chaque fiche est validé sous quinzaine suite à la proposition de l'auteur. La mise en forme des fiches (illustration, photos, PAO) est réalisée par le CPA afin de conserver une homogénéité graphique dans le guide des bonnes pratiques apicoles.

Fiche 1, 2, 3 => Retour du groupe de travail pour le mercredi 04/04/2018

- 5- Concours des miels 2018
 - Le groupe de travail retient le souhait des apiculteurs des îles de continuer à concourir dans les catégories existantes « toutes fleurs » et « forêt » afin que leurs miels se confrontent aux miels de la Grande Terre.
 - Amélioration de la sélection des échantillons pour le concours 2018 par la mise en œuvre de la validation des milieux présents autour des ruchers ainsi que leur proportion via l'interprétation des photographies satellite.
 - En parallèle de la future création d'un laboratoire d'analyse sensorielle à la Technopole, le CPA consulte les représentants des apiculteurs afin d'œuvrer à l'amélioration de la légitimité du concours :
 - Le SANC et les apiculteurs des îles s'accordent à dire que le taux de participation des apiculteurs au concours des miels est faible du fait du manque de crédibilité des membres jury.
 - Des pistes d'améliorations sont évoquées :
 - ⇒ Augmentation du nombre de membres
 - ⇒ Acquisition des qualifications relatives au goût via par exemple la formation par un intervenant extérieur (proposition Bio Calédonia)
 - ⇒ Renouvellement du jury
 - ⇒ Amélioration de la transparence lors de l'organisation du concours.

Le CPA sollicite les représentants des apiculteurs pour leur retour sous 1 mois (deadline le 18/04/2018) afin de préparer l'évolution de l'édition 2019 du concours des miels.